



COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DÉLIBÉRATION N° 35-2026

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres votants	15
Pour	13
Contre	0
Abstention	2

Date de la convocation : 11/09/2026

Objet- Réalisation de Contrats de Prêts auprès de la Caisse d'épargne pour la Réhabilitation thermique et création de 7 logements au bâtiment de La Touloubre

Dans le cadre de la Réhabilitation thermique et la création de 7 logements au bâtiment de La Touloubre, la commune doit contracter un emprunt pour financer le projet.

Suite aux propositions de financements reçues par différents organismes et étudiées en réunion de travail, il sera proposé au Conseil Municipal de contracter des emprunts auprès de la Caisse d'épargne ;

Vu le besoin de financement nécessaire à la réalisation du projet de réhabilitation du bâtiment de la touloubre ;

Vu la délibération 18-2026 portant approbation du budget primitif 2026,

Ayant Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal : après en avoir délibéré

DÉCIDE de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant total de 400 000 €, le financement qui se caractérise ainsi qu'il suit :

Objet : Réhabilitation thermique et création de 7 logements au bâtiment de La Touloubre

Emprunt

PROPOSITION A TAUX LIVRET A

Montant :400 000 €

Durée : 25 ans

Taux d'intérêt :20 ans Taux révisable : Taux du Livret du A (préfixé) + marge de 1.55 %, soit à titre indicatif un taux de 3.25 %

Base de calcul :Exact/360

Amortissement :Progressif

Frais de dossier 0.20 % du montant retenu

Périodicité : trimestrielle

Révision du taux d'intérêt du prêt :La constatation du taux de rémunération du Livret A applicable est réalisée le deuxième jour ouvré précédent le commencement de chaque période d'intérêts.

Indemnité de Remboursement Anticipé :Indemnité de 3% du capital remboursé par anticipation

EXTRAIT DU

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 013-211300090-20260917-35202601-DE



**DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

--- Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-sept du mois de septembre à 19h00, les membres composant le conseil municipal de La Barben conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle « Espaces des Cedres » sous la présidence de Franck SANTOS, maire.

PRESENTS : Maryvonne GASCON, Xavier DAUMALIN, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Noel THOMAS, Sabine BOUCHET, Sophie MATHIEU, Dorian TORTEL, Benoît CLADIDIER-ULMER, Justine GRATTEPAIN, Fredeique EBOUNDA Jacques CAZAMEA et Cecile NACHAT

REPRESENTES : Michel GOURLIA par Colette MARTINET

SECRETAIRE DE SEANCE : Benoît CLADIDIER-ULMER

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrit au Budget Primitif 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 013-211300090-20260917-35202601-DE



PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Le Maire
Franck SANTOS

Secrétaire de séance
Benoit CLADIDIER-ULMER

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
Fait à La Barben, le

de la publication/notification le